



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reinsertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 59043

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la circulaire ministérielle du 18 novembre 1991, qui a pour objet de faciliter l'intégration scolaire des enfants trisomiques en milieu ordinaire. Malheureusement, il semble que cette circulaire soit peu ou mal appliquée dans un certain nombre de départements. C'est pourquoi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il entend rappeler aux recteurs et aux inspecteurs d'academie la necessite d'appliquer cette circulaire et de veiller a la bonne integration scolaire de ces enfants.

Texte de la réponse

Reponse. - La circulaire ministérielle no 91-304 du 18 novembre 1991 : « Scolarisation des enfants handicapés a l'école primaire - classes d'intégration scolaire (CLIS) », publiée au BOEN du 16 janvier 1992, sera progressivement mise en application dans les établissements scolaires, a compter de la rentrée de septembre 1992. La mise en oeuvre effective des mesures correspondantes suppose que soit préalablement reconsidérée la situation des actuelles classes de perfectionnement dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire de chaque département. On ne peut donc considerer que cette situation est, actuellement, peu ou mal appliquée.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59043

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2711